

Compte-rendu de la réunion du Conseil du 4 juillet 2018 à 20h30

Réunion publique à la Mairie. Convocation en date du 26 juin 2018.

Président de séance	M. Bernard DUMONT
Secrétaire de séance	Mme Lucie GUERGEN
Membres présents	M. Bernard DUMONT Mme Lucie GUERGEN Mme Françoise LEJEUNE M. Joël POUSSIÈRE M. Philippe ROBIN M. Mathieu RUGGERI Mme Joëlle SANCEY
Membres représentés	M. Michel FAHY donne procuration à Mme Françoise LEJEUNE, M. Laurent SAUVIN donne procuration à Mme Joëlle SANCEY
Membres absents	M. Pierre-Alain BEVALOT

Ordre du jour :

1. Location d'un logement communal
2. Dépôt de garantie (caution) logement n°2 (Mme STEHLY)
3. Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) eau 2017
4. Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) assainissement 2017
5. Devis pour spectacle de Noël 2018
6. Coordination SPS travaux église – signature du contrat avec DEKRA
7. Virement de crédits
8. Informations et questions diverses

Incident en début de séance :

M. Amed LEMKAK, responsable de la bibliothèque, a demandé à M. le Maire la veille de la réunion du Conseil Municipal, s'il pouvait intervenir suite à la réponse de la médiathèque de Vesoul sur le transfert de la bibliothèque dans l'appartement du rez-de-chaussée. Une réponse favorable lui a été répondue. Avant le début de la séance, M. LEMKAK s'installe à la table du Conseil, M. Le Maire lui demande de prendre place avec le public.

La séance commence, M. LEMKAK interrompt M. le Maire en indiquant qu'il voulait intervenir en début de séance. M. le Maire lui répond que l'ordre du jour serait maintenu, que les informations sur la bibliothèque étaient prévues en questions diverses, et qu'il pourrait prendre la parole le moment venu. Sur ce fait, M. LEMKAK s'est emporté en disant « qu'il ne faut pas prendre les gens pour des cons », qu'il n'attendait rien, et que la décision était déjà prise (alors qu'aucun conseiller ni adjoint n'avait connaissance de ce courrier). M. LEMKAK a adressé des grossièretés à M. le Maire et a quitté la salle.

1. Location d'un logement communal

Suite au départ de M. SAUTET-STHELY, le logement n°2 est libre à compter du 14 juillet. Une famille a souhaité louer ce logement, mais s'est désistée le 3 juillet, car ses aides de la CAF allaient diminuer.

Le logement est donc libre. Il a une superficie de 137 m² (3 chambres, 2 salles de bains, une cave), le loyer est de 550€ + 150€ de provision de charges.

2. Dépôt de garantie (caution) logement n°2 (Mme STEHLY)

Le montant du dépôt de garantie du logement n°2 s'élève à 550€.

Le conseil Municipal décide de restituer la caution si l'état des lieux est satisfaisant, sinon, elle sera conservée pour permettre la remise en état du logement.

Adopté à l'**UNANIMITE**

3. Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) eau 2017

La commune a rédigé son rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau pour l'année 2017. Ce document est disponible en Mairie ou sur internet sur : www.services.eaufrance.fr

Les principaux chiffres :

- Volume d'eau vendu : 14 070 m³
- 7 prélèvements : tous conformes (un présentait des coliformes mais consommation autorisée)
- Prix : 2€/m³ + 45€ abonnement annuel, soit 2,82€/m³ pour 120m³.

Adopté à l'**UNANIMITE**

4. Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) assainissement 2017

La commune a rédigé son rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement pour l'année 2017. Ce document est disponible en Mairie ou sur internet sur : www.services.eaufrance.fr

Les principaux chiffres :

- Volume facturé : 13 595m³
- Prix : 0,60€/m³ + 35€ abonnement annuel, soit 1,05€/m³ pour 120m³.

Adopté à l'**UNANIMITE**

5. Devis pour spectacle de Noël 2018

Lucie GUERGEN propose 3 spectacles de Noël au conseil municipal.

Il est décidé de retenir « TOTO et le Grand Orchestre » pour le spectacle « des cordes comme s'il en pleuvait » (découverte des instruments à cordes à travers un spectacle de chansons pour enfants), pour un montant total de 500€.

Adopté à l'**UNANIMITE**

Le Noël des enfants aura lieu le samedi 15 décembre, réservez votre après-midi !

6. Coordination SPS travaux église – signature du contrat avec DEKRA

Dans le cadre des travaux pour la rénovation de l'église, la commune doit avoir un coordinateur sécurité. Le Conseil Municipal décide de retenir le devis proposé par DEKRA Industrial S.A.S. pour une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé en phase conception et réalisation pour une opération de 3ème catégorie dont le montant total s'élève à 2 193,75€ HT, soit 2 632,50€ TTC.

Adopté à l'**UNANIMITE**

7. Virement de crédits

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de payer les factures se rapportant aux travaux de restauration de l'église, il est nécessaire d'effectuer le virement de crédits suivant :

Compte DI 21318 (autres bâtiments publics) = - 29 550 €

Compte DI 2313 (autres immobilisations en cours - constructions) = + 29 550 €.

Adopté à l'**UNANIMITE**

8. Questions et informations diverses

8.1. Création d'une commission intercommunale des impôts directs

Suite au passage à la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) de la CCVM, la Direction Départementale des finances publiques nous demande la création d'une commission. Elle demande à la CCVM de lui fournir 20 noms de titulaires et 20 noms de suppléants. M. RUGGERI est volontaire pour y participer.

8.2. Règlement général de la Protection des Données (RGPD)

Toutes les communes doivent se mettre en conformité avec la RGPD. Cette réglementation doit être appliquée depuis le 25 mai 2018. La communauté de communes propose une mutualisation des services avec le CDG54 pour un montant forfaitaire de 30€.

8.3. Bibliothèque

Nous avons reçu le compte-rendu de la visite des personnes de la médiathèque du 23 avril 2018. Deux scénarios sont envisagés : l'un avec la bibliothèque dans l'appartement du bas, l'autre dans la salle actuelle, chacun présentant des avantages et inconvénients (en termes d'accessibilité, de sécurité...), avec une préférence pour le maintien dans la salle actuelle.

Pour proposer des locaux agréables soit à la bibliothèque soit à l'atelier des travaux manuels, M. le Maire a fait estimer le montant des travaux de remise en état de l'appartement : 6000€. Le conseil municipal refuse d'engager cette dépense pour l'instant.

La bibliothèque sera fermée pendant les vacances.

8.4. Subventions et voirie

Le Conseil Départemental nous a adressé une notification de subvention pour l'année 2018-2019 pour un montant de travaux de 14 523€ subventionnés à 35%, soit un droit à subvention de 5 083€.

M. RUGGERI demande quel est le montant des travaux de la Grande Rue : M. le Maire lui répond environ 40 000€.

8.5. Transfert de compétence

La CCVM a mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire le transfert de compétence eau et assainissement qui pour l'instant sera obligatoire au 1^{er} janvier 2020 et peut être différé en 2026.

La CCVM nous a présenté des simulations avec un prix de l'eau et de l'assainissement pour chaque commune. Pour ce qui nous concerne, le prix de l'eau et de l'assainissement serait à terme d'environ 2,00€/m³ avec un montant de travaux à réaliser que la commune ne pourrait faire que sur une dizaine d'années. Le lissage du prix se fera sur 10 ans.

M. le Maire est favorable au transfert de la compétence eau et assainissement à la CCVM.

8.6. Maisons, Villes et Villages Fleuris

Le jury départemental et régional a visité la commune pour le classement des maisons fleuries, visite qui s'est bien passée, le jury étant très satisfait du fleurissement du village. **M. le Maire tient à remercier les personnes qui entretiennent les espaces publics et leurs maisons pour que la commune soit agréable à vivre et à visiter.**

8.7. Absence de la cantonnière pour arrêt de travail

Mme PHILIPPE Rose, la cantonnière, est en arrêt de travail pour accident de service et sera indisponible pour 15 à 30 jours.

**Des volontaires sont appelés pour aider à
l'entretien des espaces verts (tontes, débroussaillages...)**

8.8. Voirie Départementale

Les services du Conseil Départemental a renforcé la RD225 de l'entrée du village (côté Courcuire) jusqu'à la rue de l'église par une grave émulsion. Dans un mois, ils viendront exécuter la couche de roulement en enrobé coulé à froid. Pour ces travaux, l'entreprise a demandé à la commune 30m³ d'eau, ce qui a été refusé pour ne pas prendre le risque de manquer d'eau dans le village, le château d'eau ayant une réserve maximale de 40m³.

8.9. Conseil d'école

M. le Maire a reçu le compte-rendu du conseil d'école, auquel Philippe ROBIN a assisté. Des investissements seront faits pour équiper chaque classe d'un ordinateur avec une connexion internet et d'un tableau numérique. En ce qui concerne les horaires, la semaine de 4 jours sera appliquée. Le nombre d'enfants par classe est encore élevé avec 152 élèves pour 5 classes en 2019.

8.10. Four à pain

M. le Maire remercie Mathieu RUGGERI et les bénévoles pour la remise en service du four à pain, qui peut être opérationnel dès à présent.

Un responsable de cet équipement communal devra être désigné et un règlement établi.

8.11. Compteurs Linky

M. PIVARD et M. RUGGERI ont assisté à une réunion organisée par ENEDIS sur l'installation des compteurs Linky, dont l'installation est prévue sur les habitations de notre secteur au 2^{ème} semestre 2019. M. PIVARD souhaite alerter les habitants de la commune sur plusieurs points :

- le compteur communique de façon autonome des données liées à la consommation du foyer
- des ondes électromagnétiques sont émises par les compteurs
- tous les particuliers doivent être prévenus par courrier avant l'installation du compteur
- les particuliers peuvent refuser l'installation de ce compteur

L'ordre du jour est épuisé. Monsieur le Maire lève la séance.

Le secrétariat de Mairie sera fermé du 12 au 31 juillet inclus.

M. le Maire souhaite de belles vacances à toutes et à tous !